



COMPTE RENDU SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 Mars 2017 à 18h

Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille dix-sept, aux date et heure ci-dessus mentionnées, le Conseil Municipal de la Commune de Néoules, légalement convoqué le 21 mars 2017, conformément à l'article L2121-7 et L 2121-10 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur André GUIOL, Maire.

Ordre du Jour :

N°	OBJET	RAPPORTEUR									
	<p>Appel des membres du Conseil :</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. A. GUIOL, M. C. RYSER, Mme A. BOSSEZ, M. P. LAUGIER, Mme R. SKRIBLAK, M. C. LACOMBE, Mme N. LEBON, M. J. ELIE, Mme R. AVELINE, Mme Y. CANNIZZARO, M. J.C. THEOLAS-GIRARDO, Mme S. LEDOUX, M. A. FAZZINO, Mme G. STIVANIN, M. P. GUARINOS, M. C. GAGNE, Mme I. JAFFRE, Mme I. GATTI, Mme S. BELLONDRADE, M. M. SCHNEIDER.</p> <p><u>Ont donné pouvoirs</u> : M. P. PAPINI, pouvoir à M. C. RYSER M. C. CHIAPELLO, pouvoir à Mme N. LEBON</p> <p><u>Absente</u> : Mme M.C. BICHAUD</p> <p>Nombre de membres composant l'assemblée : 23 Nombre de membres présents : 20 Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 22 Quorum : 12</p> <p>Désignation du Secrétaire de Séance Monsieur Mickaël SCHNEIDER est désigné Secrétaire de Séance</p> <p>Approbation du Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21.03.2017 Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité</p> <p>Signature du registre des Délibérations : Les feuillets du registre des délibérations sont signés par les membres présents.</p>										
FINANCES											
1	<p>COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES AU MAIRE :</p> <p>MAPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité Incendie et Formation attribué à la Société AFFI, 447 avenue de Provence 83136 NEOULES pour 5 666,00 € T.T.C /an - 2017 à 2020. - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'adduction d'eau Chemin de la Tuilière et Montée des Chênes attribué à la Société ECVR, Galerie Charlotte, Les Meissonniers 83260 LA CRAU pour 8 640,00 € T.T.C. - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'assainissement et du pluvial Rue des Chasseurs attribué à la Société ECVR, Galerie Charlotte, Les Meissonniers 83260 LA CRAU pour 5 520,00 € T.T.C. - Acquisition d'un Tracteur et d'une Epareuse attribué à la Société PAGES MOTOCULTURE, Avenue de la Burlière 83170 BRIGNOLES pour 43 200 € TTC. <p>Le Conseil Municipal, PREND ACTE des décisions ci-dessus énumérées.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="3">DONT ACTE</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	DONT ACTE			POUR	CONTRE	ABSTENTION	22	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
DONT ACTE											
POUR	CONTRE	ABSTENTION									
22	0	0									

<p>2</p>	<p>Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 :</p> <p>Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote des taux pour l'année 2017. Pour faire face aux baisses des dotations de l'État, tout en maintenant l'effort d'investissement en 2017, il est proposé de fixer les taux des taxes pour 2017 tel qu'annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire.</p> <p>Le montant de la revalorisation des bases voté par la Loi de Finances 2017, soit 0.4 % (inflation) et l'augmentation des taux proposée en Débat d'Orientation Budgétaire et en séance sont pris en compte. La Commune a intégré la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au 1^{er} janvier 2017, à Fiscalité Professionnelle Unique, impactant de ce fait une partie de la Taxe d'Habitation communale qui sera directement versée à l'intercommunalité et compensée à la Commune. Ainsi notre taux TH 2017 sera ramené à 10.38 %.</p> <p>Le Conseil, OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés VOTE les taux d'imposition 2017 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="196 703 1278 976"> <thead> <tr> <th></th> <th>TAUX 2011 à 2014</th> <th>TAUX 2015</th> <th>TAUX 2016</th> <th>TAUX 2017</th> <th>Taux moyen Départemental 2016</th> <th>Taux moyen National 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe d'Habitation</td> <td>16.00</td> <td>16.32</td> <td>16.56</td> <td>10.38</td> <td>23.93</td> <td>24.38</td> </tr> <tr> <td>Taxe sur le Foncier Bâti</td> <td>16.36</td> <td>16.69</td> <td>16.94</td> <td>17.20</td> <td>23.61</td> <td>20.85</td> </tr> <tr> <td>Taxe sur le Foncier Non Bâti</td> <td>94.37</td> <td>96.26</td> <td>97.70</td> <td>97.70</td> <td>70.49</td> <td>49.31</td> </tr> <tr> <td>C.F.E.</td> <td>36.58</td> <td>37.31</td> <td></td> <td colspan="3">Transféré à la CCVI en 2016 puis à la CA de la Provence Verte en 2017</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="196 994 579 1093"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		TAUX 2011 à 2014	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	Taux moyen Départemental 2016	Taux moyen National 2016	Taxe d'Habitation	16.00	16.32	16.56	10.38	23.93	24.38	Taxe sur le Foncier Bâti	16.36	16.69	16.94	17.20	23.61	20.85	Taxe sur le Foncier Non Bâti	94.37	96.26	97.70	97.70	70.49	49.31	C.F.E.	36.58	37.31		Transféré à la CCVI en 2016 puis à la CA de la Provence Verte en 2017			VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	22	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
	TAUX 2011 à 2014	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	Taux moyen Départemental 2016	Taux moyen National 2016																																								
Taxe d'Habitation	16.00	16.32	16.56	10.38	23.93	24.38																																								
Taxe sur le Foncier Bâti	16.36	16.69	16.94	17.20	23.61	20.85																																								
Taxe sur le Foncier Non Bâti	94.37	96.26	97.70	97.70	70.49	49.31																																								
C.F.E.	36.58	37.31		Transféré à la CCVI en 2016 puis à la CA de la Provence Verte en 2017																																										
VOTES																																														
POUR	CONTRE	ABSTENTION																																												
22	0	0																																												
<p>3</p>	<p>Vote des subventions 2017 aux Associations :</p> <p>Le détail des propositions de soutien aux Associations a été présenté en séance et fait l'objet d'une délibération spécifique. Cette proposition est le résultat à la fois du respect de l'enveloppe fixée et de l'analyse, par la commission événementiel, des rapports moraux et financiers des Associations subventionnées. Il est rappelé le rôle déterminant de l'action associative aux cotés de la Municipalité pour contribuer au « Vivre Ensemble ».</p> <p>Le Conseil Municipal, OUI l'exposé et après en avoir délibéré VOTE l'enveloppe des subventions 2017 aux Associations pour un montant de 60 000 € affectés selon le tableau ci-joint en annexe.</p> <table border="1" data-bbox="196 1469 579 1568"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	22	0	0	<p>M. P. LAUGIER</p>																																			
VOTES																																														
POUR	CONTRE	ABSTENTION																																												
22	0	0																																												
<p>4</p>	<p>Frais de représentation du Maire 2017 :</p> <p>Les membres du Conseil fixent les indemnités pour frais de représentation du Maire pour l'année 2017. Il est proposé de reconduire à l'identique à 2016, l'indemnité 2017 à 1 200 € nets. Les indemnités pour frais de représentation sont prévues par l'article L 2123-19 du CGCT et sont réservées aux maires pour couvrir les dépenses liées à l'exercice de leurs fonctions (réceptions, manifestations, cérémonies organisées ou auxquelles ils participent dans l'intérêt de la commune).</p> <p>Le Conseil, OUI l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés VOTE l'octroi de l'indemnité pour frais de représentation de Monsieur le Maire pour l'exercice 2017 et le fixe à la somme de 1 200 € net ; PRÉCISE que l'indemnité sera versée en totalité en une fois ; DIT que la somme est inscrite au Budget 2017 de la Commune.</p> <table border="1" data-bbox="196 2051 579 2150"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Monsieur le Maire s'abstient.</p>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	21	0	1	<p>M. C. RYSER</p>																																			
VOTES																																														
POUR	CONTRE	ABSTENTION																																												
21	0	1																																												

5 Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune (M14) :

Le Budget Primitif est établi après le vote du Compte Administratif et reprend les résultats de l'exercice précédent. Il est établi conformément au Débat d'Orientation Budgétaire. Il est sincère, équilibré et très contraint.

Le détail des chapitres de chacune des deux sections Fonctionnement et Investissement est explicité en séance.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 3 112 147.00 €

En Dépenses : les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courantes avec principalement les participations aux syndicats intercommunaux, les subventions aux associations, le virement au CCAS ainsi que les intérêts de la dette et le virement à la section d'investissement sont inscrits.

Au regard, **en Recettes**, sont inscrites les ventes de produits, chapitre 70 avec notamment les redevances du domaine public, les redevances à caractère de loisirs, cantine et périscolaire. Au chapitre 73 sont notés les impôts et taxes qui prévoient la revalorisation des bases et la hausse des taux, tel que décidé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Les dotations et subventions sont inscrites au chapitre 74 avec la Dotation Globale de Fonctionnement en diminution pour contribuer au redressement des comptes publics. Au chapitre 75 sont listés les revenus des immeubles. Le chapitre 013 inscrit les remboursements sur les rémunérations et enfin l'excédent antérieur est reporté au chapitre 002.

La Section d'Investissement s'équilibre à : 2 960 161.00 €

En Dépenses : le report de l'exercice précédent, le remboursement du capital des emprunts, les programmes, par opération, tels que prévus lors du Débat d'Orientation Budgétaire dont notamment les enveloppes 2017 concernant la réhabilitation du groupe scolaire Blaise Pascal, les travaux de réaménagement des bâtiments 11 Place de la Liberté, l'aménagement du parvis de la nouvelle Mairie et du groupe scolaire, les acquisitions foncières, le PLU...

En Recettes : les taxes d'aménagement, le reversement du Fonds de Compensation de la TVA, les subventions, les amortissements, les cessions ainsi que le virement de la section de fonctionnement et les emprunts équilibrent la section.

Le Budget Primitif 2017 de la Commune (M14) est établi à : 6 072 308.00 €

Le Conseil Municipal, **OUI** l'exposé et après avoir examiné le document budgétaire, **VOTE** par chapitre, par section et par opération le budget primitif 2017 équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement : **3 112 147.00 €**
Section d'investissement : **2 960 161.00 €**

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

M. le Maire
A. GUIOL

<p>6</p>	<p>Vote du Budget Primitif 2017 de l'Eau et de l'Assainissement (M49) :</p> <p>Le Budget Primitif de l'Eau et de l'Assainissement est établi après le vote du Compte Administratif et reprend les résultats de l'exercice précédent. Il est établi conformément au Débat d'Orientation Budgétaire. Il est sincère et équilibré.</p> <p>Le détail des chapitres de chacune des deux sections Fonctionnement et Investissement est explicité en séance.</p> <p>La section de fonctionnement s'équilibre à : 278 695.66 €</p> <p>Elle prévoit, en dépenses, les charges à caractère général, les intérêts de la dette et les dotations aux amortissements,. Au regard, les recettes portent sur la vente d'eau, des subventions et l'excédent antérieur reporté.</p> <p>En investissement, la section s'équilibre à 742 534.60 € avec l'inscription, en dépenses, des annuités d'emprunt, des programmes 2017 pour la réalisation des travaux de la rue des Chasseurs, du chemin de la Tuilière et de la Montée des Chênes et des opérations d'ordres.</p> <p>Les recettes sont constituées de l'excédent antérieur reporté, des amortissements, de l'emprunt et du virement de la section de fonctionnement.</p> <p>Le Budget Primitif 2017 de l'Eau et de l'Assainissement (M49) est établi à 1 021 230.26 €</p> <p>Le Conseil Municipal, OUI l'exposé et après avoir examiné le document budgétaire, VOTE par chapitre, par section et par opération le budget primitif 2017 de l'Eau & l'Assainissement (M49) équilibré tant en dépenses qu'en recettes :</p> <p style="text-align: right;">Section de fonctionnement : 278 695.66 € Section d'investissement : 742 534.60 €</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">22</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </tbody> </table>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	22	0	0	<p>M. le Maire A. GUIOL</p>
VOTES											
POUR	CONTRE	ABSTENTION									
22	0	0									
RESSOURCES HUMAINES											
<p>7</p>	<p>Demande d'agrément pour recours au service civique :</p> <p>Le dispositif du Service Civique Volontaire, créé par la loi du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 Mai 2010, a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service d'une collectivité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, sur une durée de 6 à 12 mois. Les domaines d'intervention sont au nombre de neuf. Parmi ceux-ci, on trouve notamment solidarité, culture et loisirs et environnement.</p> <p>La Commune souhaite s'inscrire dans le dispositif service civique volontaire (S.C.V) afin de soutenir des jeunes dans leurs démarches d'autonomie et leurs approches de la citoyenneté en référence avec les axes de sa politique Solidarité, Culture et Loisirs et Environnement.</p> <p>Les missions proposées à ces jeunes volontaires ne pourront en aucun cas intervenir sur un poste normalement occupé par un agent municipal.</p> <p>En plus de l'indemnité réglementaire (513,31 € brut soit 472,97 € net par jeune) prise en charge par l'État la Commune proposera également une réduction de leur frais de restauration en leur donnant accès au restaurant scolaire.</p> <p>Lorsque la Commune aura obtenu de la part de l'État et de l'ANSC (Agence Nationale du Service Civique) l'agrément nécessaire à la mise en place de ce dispositif elle pourra alors accueillir au sein de ses services municipaux.</p>	<p>M. C. RYSER</p>									

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place le dispositif de service civique au sein de la Commune et de solliciter l'agrément pour 3 contrats d'engagement de service civique avec de jeunes volontaires :

- Jeune volontaire N°1 pour «Suivre et promouvoir l'Égalité des Femmes et des Hommes à Néoules», pour une période de 9 mois ;
- Jeune volontaire N°2 pour «Participer au projet d'animation de l'ALSH, des activités périscolaires et péri-éducatives», pour une période de 8 mois ;
- Jeune volontaire N°3 pour «Participer aux projets de sensibilisation à la protection de la biodiversité du village, au respect de l'environnement et à l'éducation au développement durable, sensibiliser le public aux éco-gestes visant à réduire la production de déchets, la consommation d'eau et d'énergie, à lutter contre le gaspillage alimentaire», pour une période de 8 mois.

Le Conseil, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2017 ;

AUTORISE le Maire à demander l'agrément pour 3 contrats jeunes volontaires auprès de la Direction Départementale Interministérielle Chargée de la Cohésion Sociale.

AUTORISE le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,57 € net par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

8 Contrat d'apprentissage en faveur d'un travailleur handicapé :

La Commune de Néoules a accueilli au sein du service technique, un jeune stagiaire, en situation de handicap. Aujourd'hui il est possible pour ce jeune d'entrer en formation et d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité (Entretien des Espaces verts) et de les mettre en application dans la Commune. Considérant l'intérêt les motivations manifestés par le jeune tout au long de ses stages, de son intégration au sein de l'équipe et de l'intérêt que représente la démarche compte tenu qu'il s'agit d'une formation diplômante, il est proposé au Conseil Municipal de recourir au contrat d'apprentissage et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches et à signer tous documents s'y rapportant visant à conclure un contrat d'apprentissage d'une durée de trois ans, dès la rentrée scolaire 2017.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant, compte tenu du diplôme préparé par le postulant et des qualifications requises par lui ;

<p>8</p>	<p>CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;</p> <p>Le Conseil, OUI l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage, DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2017, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="204 360 1259 510"> <thead> <tr> <th>Service</th> <th>Nombre de postes</th> <th>Diplôme préparé</th> <th>Durée de la Formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TECHNIQUE</td> <td>1</td> <td>CAPA JARDINIER PAYSAGISTE</td> <td>3 ANS</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 012,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec les Centres de Formation d'Apprentis.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux aides financières dont la Collectivité peut bénéficier en matière d'accueil d'un apprenti en situation de handicap (FIPHFP, RÉGION...).</p> <table border="1" data-bbox="193 804 576 911"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation	TECHNIQUE	1	CAPA JARDINIER PAYSAGISTE	3 ANS	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	22	0	0	<p>M. C. RYSER</p>
Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation																
TECHNIQUE	1	CAPA JARDINIER PAYSAGISTE	3 ANS																
VOTES																			
POUR	CONTRE	ABSTENTION																	
22	0	0																	
AFFAIRES GENERALES																			
<p>9</p>	<p>Charte de soutien à l'activité économique de proximité :</p> <p>La Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA nous propose de nous engager, à leurs côtés, dans une politique affirmée de valorisation de l'artisanat et de soutien aux entreprises artisanales de notre Commune en signant la charte de soutien à l'activité économique de proximité. Cet engagement porte sur quatre priorités : le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'activité économique et sociale locale ; le maintien et le renfort de l'activité artisanale sur le territoire en favorisant l'implantation d'activités économique de proximité ; l'encouragement de reprise d'entreprises pour maintenir l'activité ; le soutien à la politique volontariste de la Chambre des métiers et de l'artisanat.</p> <p>Le Conseil, OUI l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p>ADOpte le projet d'engagement dans une politique affirmée de valorisation de l'artisanat et de soutien aux entreprises artisanales de notre Commune en signant la charte de soutien à l'activité économique de proximité.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte de soutien de l'Activité Économique de Proximité.</p> <table border="1" data-bbox="193 1671 576 1778"> <thead> <tr> <th colspan="3">VOTES</th> </tr> <tr> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	VOTES			POUR	CONTRE	ABSTENTION	22	0	0	<p>M. C. RYSER</p>								
VOTES																			
POUR	CONTRE	ABSTENTION																	
22	0	0																	
QUESTIONS DIVERSES																			

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 30 mars 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.



NEOULES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

ASSOCIATIONS	SIEGE	ACTIVITE	VOTE CONSEIL MUNICIPAL 28.03.17
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	GAREOULT	resserrer les liens	300 €
JSP + AMICALE JEUNES SAPEURS POMPIERS	GAREOULT	sens civique, dévouement cours, démos	300 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU VAL D'ISOLE	ROCBARON	sens civique, dévouement cours, démos	300 €
ACG - ANCIENS COMBATANTS GAREOULT	GAREOULT	solidarité, resserrer les liens	250 €
AACFA - ANCIENS COMBATTANTS FRANCO AMERICAINS	VILLEBLEVIN 89	Faire perdurer le devoir de mémoire	150 €
DDEN	GAREOULT	Fédé des Délégués Départementaux Educat° Nationale	75 €
FNACA DE LA ROQUEBRUSSANNE	LA ROQUEBRUSSA NNE	Devoir de mémoire, entraide	120 €
FNACA BRIGNOLES	BRIGNOLES		120 €
LPO	HYERES	Agir pour l'oiseau, la faune sauvage....	150 €
AMMAC - MARINS VAL D ISSOLE	FORCALQUEIR ET	Participation frais de représentation cérémonies patriotiques	200 €
SNEMM - MEDAILLES MILITAIRES 1790 s	GAREOULT	Devoir de mémoire, entraide	150 €
OUSTAOUNET	GAREOULT	Soirées à thèmes, débat entraide	200 €
PETITOUS DU VAL D ISSOLE	NEOULES	Regroupement assistantes maternelles garé- rocb-neoules	450 €
SANS COLLIERS PROVENCE	GAREOULT	Replacer chiens abandonnés, les soigner, les éduquer....	600 €
SF - SOUVENIRS FRANCAIS NEOULES	PARIS	Conservation et transmission de la mémoire combattante	150 €
FNAREN	CAHORS	Assoc des reeducateurs de l'EN	300 €
Sous total subv citoyenneté			3 815 €
AMICALE DU PERSONNEL	NEOULES	resserrer les liens	1 800 €
AQUEOU CANAILLES	GAREOULT	Cirque	400 €
ASER	LE VAL	Assoc de sauvegarde, étude et recherche pour le patrimoine naturel, conférences (Mr HAMEAU)	200 €
CHATEAULAIN CHEMINS PLURIEL	NEOULES		20 000 €
CHATEAULAIN CHEMINS PLURIEL COMPLEMENT	NEOULES		
CHATEAULAIN CHEMINS PLURIEL FESTIMINOTS	NEOULES		3 000 €
CHOEUR DU VAL D ISSOLE	NEOULES	Chorale	600 €
CLEF CULTURE LOISIRS	NEOULES	aide matérielle et organisation activités de loisirs pour les enfants	3 000 €

JOURS DE FETES A NEOULES	NEOULES	Marchés, foires, expos	600 €
KO DIFFUSION	NEOULES	marché Noël, corso écoles	1 000 €
KO DIFFUSION COMPLEMENT	NEOULES		
Les Petits bouts de fil	NEOULES	rencontre autour du fil	100 €
NAHEI	NEOULES	Initiation à la danse tahitienne et découverte de la culture polynésienne	500 €
NEOULES EN FLEURS	NEOULES	Embellissement de jardin, échange de plantes et partage de savoir faire	400 €
SYNDICATS DES CHASSEURS	NEOULES		900 €
VIVRE L ART	NEOULES	Arts plastiques	900 €
Y SOL EN SCENE	NEOULES	Théâtre	2 500 €
Sous total subv Loisirs et Culture			35 900 €
A L'ASSO DU SPORT	ROCBARON	Pratique Omnisport	1 000 €
BASKET VAL D ISSOLE	GAREOULT	Basket	400 €
BATONS DU CASTELLAS	FORCALQUEIR ET	Majorettes championnes France en équipe depuis 3 ans	400 €
CLUB DE QI GONG ET TAI JI	MEOUNES	Pratique du Qi Gong et du Tai Ji	200 €
COLLEGE GUY DE MAUPASSANT SPORT	GAREOULT		300 €
COUNTRY VAL D ISSOLE	GAREOULT	Country	400 €
ENTENTE BOULISTE DU VAL D ISSOLE	NEOULES	Pétanque et jeu provençal	1 000 €
EQUILIBRES	NEOULES	yoga	300 €
FOULEES NEOULAISES	NEOULES	Course pédestre	1 000 €
FUTSAL CLUB ISSOLE	ROCBARON	Foot en salle	300 €
GYM VOLONTAIRE	GAREOULT	gym	150 €
HANDBALL VAL D'ISSOLE	ROCBARON		250 €
JUDO CLUB FORCALQUEIRET	MAZAUGUES	Judo loisir et compétitions	200 €
MUSCLES ET SANTE	GAREOULT	Muscu fitness	150 €
PERFECT DANCE	NEOULES	Promouvoir un nouveau concept de danse "bailo latina + découverte danse couple à tout public	500 €
RUGBY CLUB DU VAL D ISSOLE	GAREOULT		3 500 €
RYTHM AND DANCE	GAREOULT	Danse jumbé	200 €
SELF CLOSE DEFENSE	NEOULES	Art martial	200 €
TENNIS DE TABLE	FORCALQUEIR ET	Tennis de table	200 €
TRAIL ATHLETISME BESSOIS			100 €
USVI - ETOILE SPORTIVE DU VAL D ISSOLE	NEOULES	Foot	3 000 €
VARIATIONS	NEOULES	Ecole de danse	3 000 €
Sous total subv Sport			16 750 €
Réserve pour intervention d'urgence			3 535 €
TOTAL SUBVENTIONS 2017			60 000 €